



Assurance Budget Mensuel d'AG Insurance

Coup de pouce si vous perdez votre emploi ou pire encore



Déclaration d'Invalidité

Cette déclaration comporte trois parties :

1

Une « **Déclaration de sinistre** »
à remplir vous-même

2

Une « **Attestation médicale** »
à faire remplir par votre médecin

3

Une **déclaration des périodes d'invalidité des 5 dernières années** à demander auprès de votre mutuelle.

Une fois les deux parties complétées et votre déclaration des périodes d'invalidité obtenue, voici comment faire :

1. **Scannez** cette déclaration de sinistre, l'attestation du médecin et la déclaration de la mutuelle
2. Rendez-vous sur www.vivay.be/contactez-nous
3. Remplissez le **formulaire de contact en ligne** en indiquant que votre déclaration de sinistre contient des informations médicales
4. Joignez votre déclaration de sinistre et l'attestation de décès scannés. Les documents contenant des infos médicales seront directement envoyées au médecin conseil d'AG Insurance.

>> Recevez un mail de confirmation de notre part dès que tout aura été envoyé.



Un problème technique lors de l'envoi de votre déclaration ?

Contactez-nous au +32 (0)2 664 70 60 du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.
Ou envoyez un mail à medical@vivay.be

Partie à **remplir vous-même** en tant que bénéficiaire ou représentant(e) légale du bénéficiaire :

Nom : Prénom :

Votre adresse : n° : Bte :

Code postal : Localité :

Le numéro de votre contrat d'Assurance Budget Mensuel :

Votre numéro de compte bancaire :

Date et signature :

..... / /

VIVAY est une marque commerciale d'AG Insurance (www.vivay.be).

AG Insurance SA - Bd Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be - Tel. +32(0)2 664 81 11 Entreprise belge d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Tous les contrats d'assurance sont soumis au droit belge. DR0003F - 05/10/2018 4/4



Assurance Budget Mensuel d'AG Insurance

Coup de pouce si vous perdez votre emploi ou pire encore



Clause Privacy

Les données à caractère personnel recueillies au moyen de ce document sont traitées par AG Insurance SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53 en tant que responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la Notice Vie Privée d'AG Insurance sur le site web www.aginsurance.be.

Ces données à caractère personnel sont traitées pour l'exécution et pour la liquidation du contrat lié au présent document ainsi que pour les finalités mentionnées dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance.

La personne concernée peut exercer ses droits relatifs au traitement de ces données au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de sa carte d'identité à envoyer par courrier à AG Insurance, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be. Une réclamation peut le cas échéant être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.